AGENCE de Grenoble – Immeuble le Pulsar
4 Avenue Doyen Louis Weil – 38000 Grenoble
Tél.: 04.72.60.00.90

PC - NOTICE EP
Base aérienne Militaire 942
Poleymieux

Grenoble le 12/06/26,

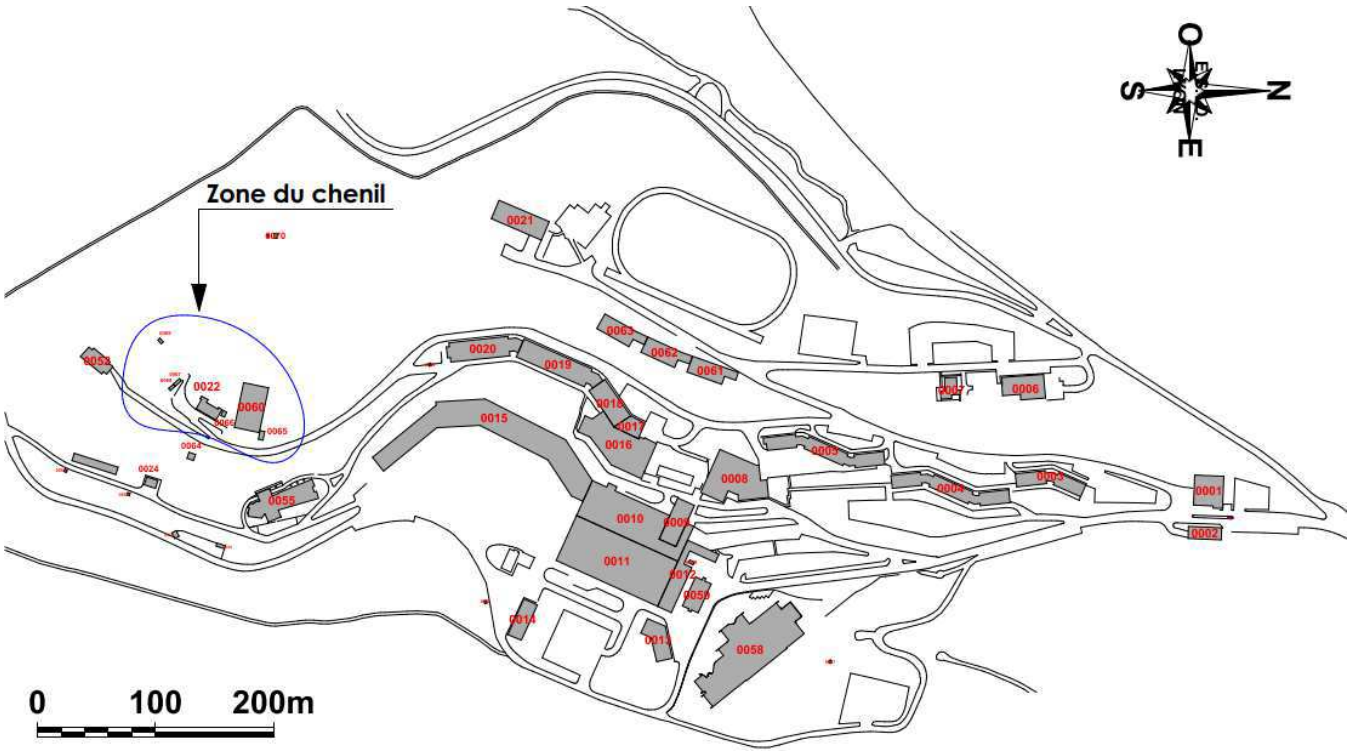
AFFAIRE : N° 24362	**Réhabilitation du Chenil ESID et du bâtiment 022**

1. Situation EP actuelles

Le terrain d'étude se situe sur la base aérienne 942 sur la Commune de Poleymieux en Mont d'Or (69250), il est situé sur la parcelle cadastrée nos 1083 section OA.

Actuellement, le site est constitué d'un bâtiment existant de la brigade cynophile en RDC et d'un chenil, son altitude varie de 533.50m côté est à 549.00m NGF côté ouest

Situation du site



Le bâtiment 022 est raccordé au réseau EP du site à contrario de la zone du chenil où les EP sont raccordées au réseau EU ou Unitaire du site.

Les réseaux EP de la base aérienne se rejoignent en un point bas en limite de parcelle et se rejettent dans un bassin d'orage appartenant au MINARM situé sur la commune de Poleymieux (barrage du Toux), cet ouvrage de rétention n'est pas situé sur l'assiette foncière de la base aérienne mais sur une enclave située en aval du site dans le lit de la rivière « Le Thoux ».

2. Situation EP futures pour le projet du bâtiment n°0022 et d'un bâtiment attenant à l'aire d'entrainement remplaçant les bâtiments n°0067 et n°0068 (voir plan de situation ci-dessus)

Le projet prévoit :

- la transformation du bâtiment 022 en R+1 avec l'ajout d'un étage.
- une extension pour la construction d'un escalier permettant l'accès au R+1 depuis le RDC du bâtiment 022.
- un bâtiment à proximité de l'aire d'entrainement avec un groupe modulaire de 45m² et un local en dur de 20m².

Concernant la surélévation et l'extension du bâtiment 022 ainsi que la construction du nouveau bâtiment de la brigade cynophile, il conviendra de maintenir le raccordement des eaux pluviales au réseau existant tout en mettant en place un parcours à moindre dommage, une cuve de récupération des eaux pluviales d'un volume de 5m3 pour réutilisation dans les sanitaires du bâtiment 022 et un ouvrage de rétention avec limitation de débit avant raccordement au réseau EP existant.

Le débit de rejet du dispositif de régulation et de rétention devra être plafonné à 3l/s (rejet à un cours d'eau).

Le projet étant situé en zone de mouvement de terrain, par dérogation la gestion des premiers 15mm de pluie à la parcelle par infiltration n'est pas une obligation au regard du règlement du service public de l'assainissement collectif.

La dimension de la rétention a été calculé par l'intermédiaire du logiciel parapluie mis en place par la métropole lyonnaise voir Annexe 1 à la Notice.

➢ Surface active du projet : extrait annexe 1

Surface du projet (m²)	269
Bâtiments (m²)	202
-dont toiture terrasse (m²)	0
Autres espaces aménagés (m²)	0
-dont aménagés sur dalles (m²)	0
Surface déja imperméabilisée (m²)	17
Pleine terre (m²)	50

➢ Note de calcul de la rétention

Avec le statut dérogatoire de rejet dans un réseau pluvial en zone de mouvements de terrain, la solution retenue est un ouvrage de rétention avec limitation de débit de 3l/s avant rejet au réseau existant d'eaux pluviales.

METHODE UTILISEE : Logiciel parapluie
Période de retour 30ans

Le système de gestion des eaux pluviales pour ces 2 bâtiments sera composé de 2 ouvrages :

- Ouvrage 1 amont, une cuve de récupération des EP d'un volume de 5m3 → détails annexe 1 ci-dessous

Dimensions

Paramètres globaux

volume total à abattre (m3)	0

Paramètres Constructifs

Hauteur de pluie à conserver (mm)	0

Paramètres dimensionnels

Volume total de l'ouvrage (m3)	5

- Ouvrage 2 aval un ouvrage de rétention avec limitation de débit de 3l/s avant raccordement au réseau d'eaux pluviales existant → détails annexe 1 ci-dessous

Dimensions

Paramètres globaux

débit de vidange contrôlé (m3/h)	10.8
Durée maximum en eau (h)	0.827
Volume max que l'on peut stocker (m3)	3.969
Débit composant amont 1 (m3/h)	0
Durée en eau amont 1 (h)	0

Paramètres Constructifs

Porosité du matériau	0.3
Facteur de forme K'	1

Paramètres dimensionnels

épaisseur substrat stockant (m)	1.892
Surface massif (m²)	6.992
Volume total de l'ouvrage (m3)	13.229

➢ **Dimensionnement de l'ouvrage afin d'obtenir le volume calculé dans parapluie de 13.23m3**

Diamètre regard béton	**0**	m
Longueur	**6,6**	m
Largeur	**1,8**	m
Hauteur	**1,2**	m

Volume ouvrage	13,54 m3
Volume du regard	0,00 m3
Volume d'eau stocké regard + caissons	13,54 m3

La rétention prévue aura donc un volume de 13.5m³ minimum avec un rejet à débit régulé de 3l/s avant raccordement au réseau d'eaux pluviales existant, il n'y aura ni trop plein ni surverse prévu pour cet ouvrage et les eaux seront stockées dans un ouvrage type caissons → voir Plan PC des réseaux humides et secs

3. Situation EP futures pour la réhabilitation de la totalité du chenil (bâtiments n°0060 et n°0065 sur plan de situation) y compris les courettes et le tamis rotatif réalisés lors de la phase Pré-P0

Le projet prévoit :

- la réhabilitation du chenil.
- la démolition des courettes existantes du chenil.
- la construction de nouvelles courettes modulaires dans l'emprise du chenil.
- la prise en compte des nouvelles courettes et du tamis rotatif réalisés lors de la phase Pré-P0.

Concernant la zone des courettes du chenil, un réseau EP séparé du réseau d'eaux usées doit-être créé, ce nouveau réseau EP devra se raccorder au réseau d'eaux pluviales existant en suivant un parcours à moindre dommage puis, par l'intermédiaire d'un ouvrage de rétention avec limitation de débit, se raccorder au réseau EP existant.

Le débit de rejet du dispositif de régulation et de rétention devra être plafonné à 3l/s (rejet à un cours d'eau)

Le projet étant situé en zone de mouvement de terrain, par dérogation la gestion des premiers 15mm de pluie à la parcelle par infiltration n'est pas une obligation au regard du règlement du service public de l'assainissement collectif.

La dimension de la rétention a été calculé par l'intermédiaire du logiciel parapluie mis en place par la métropole lyonnaise voir Annexe 2 à la Notice.

➢ Surface active du projet : extrait annexe 2

Surface du projet (m²)	1620
Bâtiments (m²)	606
-dont toiture terrasse (m²)	0
Autres espaces aménagés (m²)	704
-dont aménagés sur dalles (m²)	0
Surface déja imperméabilisée (m²)	35
Pleine terre (m²)	275

➢ Note de calcul de la rétention

Avec le statut dérogatoire de rejet dans un réseau pluvial en zone de mouvements de terrain, la solution retenue est un ouvrage de rétention avec limitation de débit de 3l/s avant rejet au réseau existant d'eaux pluviales.

METHODE UTILISEE : Logiciel parapluie
Période de retour 30ans

Le système de gestion des eaux pluviales pour le Chenil sera donc composé d'un ouvrage de rétention avec limitation de débit de 3l/s avant raccordement au réseau d'eaux pluviales existant → détails annexe 2 ci-dessous

Dimensions

Paramètres globaux

débit de vidange contrôlé (m3/h)	10.8
Durée maximum en eau (h)	10.401
Volume max que l'on peut stocker (m3)	49.907

Paramètres dimensionnels

surface (m)	70.4
Volume total de l'ouvrage (m3)	49.907

- **Dimensionnement de l'ouvrage afin d'obtenir le volume calculé dans parapluie de 50m3**

Diamètre regard béton	**0**	m
Longueur	**18,6**	m
Largeur	**2,4**	m
Hauteur	**1,2**	m

Volume caissons	50,89 m3
Volume du regard	0,00 m3
Volume d'eau stocké regard + caissons	50,89 m3

La rétention prévue aura donc un volume de 50.9m³ minimum avec un rejet à débit régulé de 3l/s avant raccordement au réseau d'eaux pluviales existant, il n'y aura ni trop plein ni surverse prévu pour cet ouvrage et les eaux seront stockées dans un ouvrage type caissons → voir Plan PC des réseaux humides et secs

4. Situation EP futures pour la gestion des EP du Chenil d'isolement réalisé en Phase Pré-P0

Le projet prévoit :

- la gestion des EP du Chenil d'isolement réalisé en Phase Pré-P0.

Concernant la zone du chenil d'isolement, un nouveau réseau de gestion des EP de l'emprise des courettes devra être créé en suivant un parcours à moindre dommage puis, par l'intermédiaire d'un ouvrage de rétention avec limitation de débit, se raccorder au réseau EP existant.

Le débit de rejet du dispositif de régulation et de rétention devra être plafonné à 3l/s (rejet à un cours d'eau)

Le projet étant situé en zone de mouvement de terrain, par dérogation la gestion des premiers 15mm de pluie à la parcelle par infiltration n'est pas une obligation au regard du règlement du service public de l'assainissement collectif.

La dimension de la rétention a été calculé par l'intermédiaire du logiciel parapluie mis en place par la métropole lyonnaise voir Annexe 3 à la Notice.

- **Surface active du projet : extrait annexe 3**

Surface du projet (m²)	117
Bâtiments (m²)	98
-dont toiture terrasse (m²)	0
Autres espaces aménagés (m²)	19
-dont aménagés sur dalles (m²)	0
Pleine terre (m²)	0

- **Note de calcul de la rétention**

Avec le statut dérogatoire de rejet dans un réseau pluvial en zone de mouvements de terrain, la solution retenue est un ouvrage de rétention avec limitation de débit de 3l/s avant rejet au réseau existant d'eaux pluviales.

AGENCE de Grenoble – Immeuble le Pulsar
4 Avenue Doyen Louis Weil – 38000 Grenoble
Tél.: 04.72.60.00.90

METHODE UTILISEE : Logiciel parapluie
Période de retour 30ans

Le système de gestion des eaux pluviales pour le Chenil d'isolement sera donc composé d'un ouvrage de rétention avec limitation de débit de 3l/s avant raccordement au réseau d'eaux pluviales existant → détails annexe 3 ci-dessous

Dimensions

Paramètres globaux

débit de vidange contrôlé (m3/h)	10.8
Durée maximum en eau (h)	0.372
Volume max que l'on peut stocker (m3)	1.783

Paramètres dimensionnels

surface (m)	1.9
Volume total de l'ouvrage (m3)	1.783

- **Dimensionnement de l'ouvrage afin d'obtenir le volume calculé dans parapluie de 1.8m3**

Diamètre regard béton	0	m
Longueur	3	m
Largeur	1,2	m
Hauteur	0,6	m

Volume caissons	2,05 m3
Volume du regard	0,00 m3
Volume d'eau stocké regard + caissons	2,05 m3

La rétention prévue aura donc un volume de 2m³ minimum avec un rejet à débit régulé de 3l/s avant raccordement au réseau d'eaux pluviales existant, il n'y aura ni trop plein ni surverse prévu pour cet ouvrage et les eaux seront stockées dans un ouvrage type caissons → voir Plan PC des réseaux humides et secs

le 11/06/2026 à Grenoble

M. Castandet Benjamin

Betrec ig
4, avenue Doyen Louis Weil - CS 10605
38024 GRENOBLE Cedex 1
Siret 065 502 395 00158